du Haut ou du Bas-Canada; il se produirait de suite un mécontentement général, dont la conséquence serait un affaiblissement de notre zèle pour la défense du pays. C'est là une vérité claire comme le jour et que tout le monde comprend. Ainsi, M. l'ORATEUR, j'espère que si la mesure de confédération est passée, elle ne nous sera pas au moins imposée sans que la chambre actuelle ait eu occasion de la juger ou de l'amender. J'avoue que je suis disposé à aller aussi loin que qui que ce soit et à faire les plus grandes concessions possibles pour nous tirer de nos difficultés, et pour en arriver à une entente, pour nous assurer la confédération et les immenses avantages qu'elle est susceptible de nous donner; mais j'avoue que quand on vient nous dire en face des évènements qui viennent de s'accomplir, qu'il faut que nous subissions la position qui nous est imposée par des parties contractantes qui se sont retirées si vite du contrat, je dis qu'on a tort de tenir le Bas Canada absolument lió aux conditions premières. Je souhaite que cette position extrême que le gouvernement a prise vis-à-vis du Canada soit pour son plus grand bien; mais, pour ma part, M. l'ORATEUR, je ne puis m'empêcher d'avouer que j'ai des craintes très vives à oct égard. Il me semble que dans les circonstances actuelles, le gouvernement aurait dû laisser au Haut et au Bas-Canada toute la latitude possible pour faire les suggestions qu'ils croient nécessaires, ne pas exiger que le projet fut adopté tel qu'il est, et laisser ainsi à ceux qui veulent faire des amendements le moyen légitime et constitutionnel de se justifier devant leurs compatriotes en les inscrivant du moins dans les annales parlementaires. La position dans laquelle on nous met équivaut à ceci : Tout ou rien. Eh bien ! M. l'Orateur, j'ai toujours été contre ce système, et si l'on se rapporte à l'histoire de notre passé, on voit qu'il n'a jamais produit que des dissensions déplorables. (Ecoutez! (coutez!) Quel est aujourd'hui le cri de nos adversaires contre le projet de confédération? C'est celui-ci: vous refusez d'en appeler au peuple: vous pressez injustement la discussion; vous nous refusez toute chance de présenter des amendements au projet ; vous nous refusez le droit de les enregistrer dans nos journaux parlementaires; vous voulez nous imposer, à notre insu, une constitution dont nous no connaissons aucun détail et dont l'ensemble nous est aussi imparfaitement connu! Eh bien! M. l'ORATEUR, je |

le demande au ministère, ne vaudrait-il pas infiniment mieux pour lui de faire disparaftre ces craintes et de rendre impossible ces plaintes? Pourquoi hater ainsi, - je ne dirai pas d'une facon inconstitutionnelle, mais au moins extrêmement dangereuse, la discussion; pourquoi empêcher la présentation de tout amendement au projet, surtout quand rien ne presse et que les conditions dans lesquelles se trouve aujourd'hui le projet sont entièrement différentes de ce quelles étaient avant les derniers évènements? On me répondra peut-être que je me trompe en disant que cela ne presse pas ; qu'au contraire, les événements rendent absolument nécessaires la passation immédiate de cette mesure; que la défense de nos frontières est une question qu'il faut régler immédiatement et qu'il n'y a pas un instant à perdre. Eh bien! M. l'ORATEUR, pour ma part, j'avoue que si je vote en faveur du prejet de confédération, ce n'est pas au point de vue de la nécessité de notre défense ; car, jusqu'à présent, je n'ai pas cru que la confédération des provinces offrit en ce moment un moyen de défendre nos frontières beaucoup plus efficace que le système actuel, (écoutez ! écoutez!), puisque nous avons déjà cetto unité d'ation dans toute sa plénitude sous l'égide de l'Angleterre, ce que l'on semble ne pas apercevoir! Mais je vais plus loin, et je dis que les discussions qui ont lieu aujourd'hui sur les changements constitutionnels que l'on propose agitent fortement l'opinion générale. Absolument comme à une autre époque de notre histoire, de pareils changements tendent nécessairement dans leur effet à soulever nos populations; et cette agitation bien naturelle a aussi ses dangers et prouve de plus que les constitutions ne sc font pas en un jour; qu'il faut du temps et même beaucoup de temps pour asseoir solidement les bases de l'édifice social et constitutionnel du peuple le mieux disposé. D'ailleurs, la constitution actuelle de la Grande-Bretagne, qui est certainement bien assise, en est une preuve : il a fallu des siècles pour la faire co qu'elle est aujourd'hui. Je dis donc qu'il no convient pas de se hater trop, en mécontentant le peuple, et que l'on doit procéder avec d'autant plus de lenteur et de prudence que, de l'aveu même des ministres, nous sommes exposés à des dangers bien imminents de guerre. Si nous sommes si exposés à la guerre, je dis que nous ne sommes pas dans la condition la plus normale pour opérer un change. ment subit de constitution, et que loin de nous